




Proposition d'aménagement cyclable



Échelle de coût : 

Objectif visé :
Sécuriser le stationnement vélo

Moyens mis en œuvre :

- Mise en place d'arceaux de stationnement
- Marquage au sol

Situation actuelle

Les risques :

- Le vol du vélo si il n'est pas attaché à un point fixe.
- La mise en fourrière par les forces de police si le vélo est attaché au mobilier urbain.

Le stationnement pour voitures est présent partout alors que celui réservé aux vélos est absent dans cette section de la rue.

Le commerce aux abords de la pharmacie a une forte fréquentation, dont une part importante de cyclistes.

Ces derniers n'ont aucun moyen d'attacher leur vélo pour éviter le vol. Le personnel de la pharmacie a été témoin d'un vol pour une de ses clientes, le vélo étant alors posé à l'arrière de l'abri-bus face à l'entrée de la pharmacie.



Proposition d'aménagement

Poser 3 arceaux, à défaut au moins deux, perpendiculairement à la façade de la pharmacie, à 1 mètre de celle-ci de manière à ce que le cadre du vélo puisse être appuyé contre l'arceau.

Les arceaux seraient ainsi disposés entre la vitrine de la pharmacie et l'entrée d'hôtel située à sa gauche.

Le marquage au sol proposé permettrait d'améliorer la visibilité du parc vélo et d'en exclure les deux-roues motorisés.

